



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 01/12/2023
Date d'affichage 14/12/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....18
Réf : 2023-074 Objet : Demande de subvention Etat 2024 pour les travaux de modernisation des installations des éclairages publics Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :
Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2023-074- Demande de subvention Etat 2024 pour les travaux de modernisation des éclairages publics

Entendu, Daniel Dessogne, Adjoint au Maire en charge des finances,

-**Expliquer** que la Commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat dans le cadre de la délégation de travaux d'éclairage public au SDESM, programme 2024, consistant à remplacer 255 lanternes vétustes ou défectueuses sur le territoire de la Commune par des lanternes à LEDs moins consommatrices d'énergie.

- **Proposer** au Conseil municipal de solliciter cette aide de l'Etat au titre de « toute subvention de l'Etat » pour ce projet selon les modalités financières ci-après :

Projet	Montant HT	Pourcentage	
Délégation de travaux d'éclairage public, programme 2024 selon APS	257 816 €	100 %	
Participation SDESM/Région	128 908 €	50 %	
Participation de l'Etat (toute subvention de l'Etat)	51 563,2 €	20 %	
Fonds propres Communaux	77 344,8 €	30 %	
Reste à charge communal (TVA incluse)			128 908 €

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 décembre 2023

Le Maire,
A. MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE